

Demande de congé à faire parvenir 1 mois avant à l'IA.

Avant le 16 février 2017.

Version modifiable en ligne sur notre site (26.snuipp.fr)

Nom et prénom :

Mme l'Inspectrice d'académie

Fonction :

sous couvert IEN

Ecole :

Commune :

Madame l'Inspectrice d'académie

Conformément aux dispositions de la loi N° 84/16 du 11/01/1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires, définissant l'attribution des congés pour formation syndicale avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à la salle municipale de **Cruas le jeudi 16 et le vendredi 17 mars 2017 de 9h à 16h30.**

Il est organisé par la FSU sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 13 janvier 2009 pour la fonction publique d'état et arrêté du 30 novembre 2009 pour la fonction publique territoriale).

A.....

Le.....

Signature